

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**FORMATION EN SOINS PALLIATIFS :
ASPECTS INFIRMIERS**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

<p>CODE : 82 23 01 U34 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 03 décembre 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

FORMATION EN SOINS PALLIATIFS : ASPECTS INFIRMIERS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise le perfectionnement du personnel infirmier dans les problématiques des soins palliatifs, en vue de développer ses capacités à s'y positionner et y intervenir, sur base d'une démarche réflexive autonome, en tenant compte de la dimension interdisciplinaire.

Cette formation s'inscrit, en complément de l'unité de formation « Formation en soins palliatifs : aspects médico-psycho-sociaux » dans le cadre de la réglementation en vigueur fixant les critères d'agrément autorisant les infirmiers à se prévaloir de la qualification professionnelle particulière d'infirmier ayant une expertise particulière en soins palliatifs.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Sans objet.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Bachelier ou Grade équivalent en soins infirmiers.

Brevet d'infirmier hospitalier.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Sciences biomédicales appliquées aux soins palliatifs	CT	B	24
Sciences infirmières appliquées aux soins palliatifs	CT	B	34
Sciences sociales et humaines appliquées aux sciences infirmières en soins palliatifs	CT	B	12
3.2. Part d'autonomie		P	18
Total des périodes			88
Nombre d'ECTS			5

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

au départ de situations professionnelles diversifiées tant au niveau du public que des institutions concernées, liées à des bénéficiaires de soins palliatifs,

En Sciences biomédicales appliquées aux soins palliatifs,

sur base des principales notions d'anatomo-physiologie de la douleur, dans l'optique des spécificités des soins infirmiers,

- ◆ d'expliciter la physiopathologie des symptômes des pathologies néoplasiques et autres pathologies chroniques en soins palliatifs ;
- ◆ de différencier les types de douleur et d'en expliquer les mécanismes ;
- ◆ de situer les sites d'action des médicaments antalgiques ;
- ◆ d'expliquer les conséquences d'une douleur non ou mal traitée ;
- ◆ de décrire les traitements usuels des symptômes rencontrés en soins palliatifs et d'en préciser :
 - ◆ les indications et contre-indications,
 - ◆ leurs effets recherchés et indésirables,
 - ◆ le dosage,
 - ◆ la surveillance spécifique ;
- ◆ d'expliquer les raisons qui conduisent à l'utilisation de thérapies telles que la radiothérapie, la chimiothérapie... en soins palliatifs.

En Sciences infirmières appliquées aux soins palliatifs,

afin d'adopter une démarche palliative appropriée pour tout âge et dans tout secteur des soins de santé,

- ◆ de décrire les caractéristiques de la fonction de l'infirmier(ère) en soins palliatifs ;
- ◆ de choisir et d'utiliser adéquatement les grilles d'auto et d'hétéro évaluation de la douleur en fonction du bénéficiaire de soins et/ou de la situation ;
- ◆ d'identifier les moyens antalgiques non pharmacologiques appliqués lors de la prise en charge de bénéficiaires de soins palliatifs ;
- ◆ de citer et de développer les soins infirmiers de confort en soins palliatifs (soins de bouche, prévention et soins des escarres, positions, bains, massages, ...) ;
- ◆ de clarifier les soins (accompagnement technique et relationnel) à mettre en œuvre pour maintenir et/ou améliorer leur qualité et se positionner comme acteur de changement ;
- ◆ de développer des stratégies de soins (accompagnement technique et relationnel) qui permettent la prise en charge de personne agonique en phase terminale ;
- ◆ d'identifier les spécificités de la méthodologie de la recherche appliquée en soins palliatifs ;
- ◆ d'intégrer les résultats de recherches scientifiques dans le domaine des soins palliatifs en vue de développer la qualité des soins donnés (Evidence Based Nursing, ...) ;

à partir de situations concrètes de prise en charge de patients douloureux, y compris en phase terminale, présentées par le chargé de cours et/ou l'étudiant,

en vue de coordonner et d'assurer la continuité des soins,

- ◆ de réaliser un bilan de la situation sur base de différents éléments dont notamment l'anamnèse ;

- ◆ d'analyser les liens existant entre les composantes de la souffrance globale afin de réaliser une évaluation holistique ;
- ◆ d'analyser des situations de soins en interdisciplinarité ;
- ◆ d'identifier les différentes collaborations d'interventions, en ce compris la famille, et d'en identifier les limites et les besoins d'accompagnement ;
- ◆ d'établir un plan de soin en accord avec les décisions médicales et/ou les procédures institutionnelles et de justifier sa décision ;
- ◆ de proposer une organisation du travail infirmier en interdisciplinarité adaptée à la situation et au plan de soins ;
- ◆ de transmettre des messages clairs et précis relatifs à l'état et à l'évolution de la situation au bénéficiaire de soins, à son entourage et aux autres professionnels de la santé.

En Sciences sociales et humaines appliquées aux sciences infirmières en soins palliatifs,

dans la perspective de l'accompagnement d'une personne en soins palliatifs, au regard des dispositions légales et réglementaires en vigueur en Belgique, en référence à des situations concrètes,

sur base de notions théoriques relatives à l'éthique et à la déontologie,

- ◆ d'analyser ces situations sous l'angle éthique au moyen d'un outil (grille d'analyse de Léry, Doucet, Bolly,...) et sous l'angle déontologique ;
- ◆ de proposer et d'argumenter sur base d'une réflexion éthique, dans le respect de la déontologie, une prise de décision notamment à propos de situations de fin de vie (alimentation, hydratation en fin de vie,...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

au départ d'une situation complexe et concrète d'accompagnement d'une personne en soins palliatifs,

- ◆ d'identifier et de décrire les symptômes perturbant la qualité de vie du bénéficiaire de soins concerné en lien avec sa pathologie ;
- ◆ d'expliquer le choix du traitement en tenant compte, notamment, des effets secondaires et des précautions d'utilisation ;
- ◆ de proposer et justifier un plan de soins pertinent de prise en charge du bénéficiaire de soins, intégrant les mesures d'accompagnement et de soins, tant physiques que psychiques, jusqu'au suivi du deuil des proches ;
- ◆ de proposer et justifier l'organisation du travail interdisciplinaire par rapport aux aspects médicaux, thérapeutiques, infirmiers, déontologiques et éthiques ;
- ◆ de proposer des pistes d'amélioration de la qualité des soins, en référence aux résultats des recherches en soins palliatifs.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision de la terminologie utilisée,
- ◆ le degré de pertinence de la justification du plan de soins et de l'organisation du travail proposés,
- ◆ le niveau de réflexivité.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION

Date de dépôt :

Date d'approbation : **03/12/2013**

« Formation en soins palliatifs : aspects
infirmiers »

Date d'application : **01/01/2015**

Date limite de certification : **01/01/2016**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
82 23 01 U34 D1	804	Formation en soins palliatifs : aspects infirmiers	82 23 13 U34 F1	804	Personnel soignant en soins continus et palliatifs : maîtrise des pratiques professionnelles			NEANT			
			82 23 03 U34 E1	804	Soins palliatifs			NEANT			
			82 23 03 U34 C1	804	Soins palliatifs et accompagnement des mourants			NEANT			
			82 23 08 U34 F1	804	Formation continuée pour les infirmiers(ères) à domicile : les bases en soins palliatifs : le patient, le soignant, l'équipe			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :
Date d'approbation : **03/12/2013**

« Formation en soins palliatifs : aspects
infirmiers »

Date d'application : **01/01/2015**
Date limite de certification : **01/01/2016**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
			82 23 09 U34 F1	804	Formation continuée pour les infirmiers(ères) à domicile : les bases en soins palliatifs : la douleur et la pharmacologie			NEANT			
			82 23 10 U34 E1	804	Formation continuée du personnel infirmier des Maisons de repos et des Maisons de repos et de soins			NEANT			
			82 23 11 U34 E1	804	Soins palliatifs - formation complémentaire à l'intention du personnel infirmier			NEANT			

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION

Date de dépôt :

Date d'approbation : **03/12/2013**

« Formation en soins palliatifs : aspects
infirmiers »

Date d'application : **01/01/2015**

Date limite de certification : **01/01/2016**

Code régime 1 définitif	Code domaine	Intitulé régime 1 définitif	Code régime 1 provisoire	Code domaine	Intitulé régime 1 provisoire	Code Cirso régime 2	Code domaine	Intitulé régime 2	Niv.	Type	Vol.
			82 23 02 U34 S1	804	Organisation des structures de soins palliatifs			NEANT			
			82 00 11 U34 S1	804	Spécialisation en soins palliatifs			NEANT			